

Directive et norme RoHS

Nemo s'engage à fournir des produits certifiés **RoHS**, que signifie cette certification ?
La directive européenne **RoHS** (2002/95/CE) vise à limiter l'utilisation de six substances dangereuses.

RoHS signifie "Restriction of the use of certain Hazardous Substances" in electrical and electronic equipment, c'est-à-dire « restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ».

Les substances concernées sont :

- le **plomb**
- le **mercure**
- le **cadmium**
- le **chrome hexavalent**
- les **polybromobiphényles** (PBB)
- les **polybromodiphényléthers** (PBDE)



Les concentrations maximales de ces substances sont de 0,1% par unité de poids de matériau homogène, sauf pour le cadmium où la limite est de 0,01%.

À partir du 1er juillet 2006, tout nouveau produit mis sur le marché dans l'Union Européenne, qu'il soit importé ou fabriqué dans l'Union, doit être conforme à la directive.

C'est pourquoi **Nemo** s'engage à respecter cette directive en fournissant des produits certifiés RoHS.